

Le treize février deux mil dix-sept, une convocation a été adressée à chaque membre du comité syndical pour la réunion du SIVOS qui se tiendra le mardi 21 février 2017 à 15 H 30 à la mairie de Saint Aubin sur Scie, sous la présidence de Monsieur Bernard Bazille, Président.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu du 6 décembre 2016
- 2) Approbation du Compte administratif 2016
- 3) Approbation du Compte de gestion 2016
- 4) Affectation des résultats 2016
- 5) Approbation du Budget Primitif 2017
- 6) Fiscalisation des participations communales
- 7) Renouvellement contrat aidé
- 8) Demande de subvention : Délégation Départementale de l'Education Nationale
- 9) Admission en non valeur
- 10) Communication de Monsieur le Président

Le Président,
B. BAZILLE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-et-un février à quinze heures trente, les membres du SIVOS de Saint Aubin sur Scie/Sauqueville, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard BAZILLE, Président.

Etaient présents : M. BAZILLE, MME PIMONT, MME BACHELET, MME BENOIST (suppléante) MME POYER, MME ROYER

Etaient excusés : M CANTO, MME DELESTRE, M VOISIN

Madame BACHELET est nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, Madame POTTIN faisant fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2016

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 N°17-01

Le Comité Syndical, à l'exception de Monsieur le Président, réuni sous la présidence de Mme Geneviève ROYER, vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 441.00 €
	Réalisé :	1 241.11 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	1 441.00 €
	Réalisé :	691.71 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	181 900.00 €
	Réalisé :	149 046.90 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	181 900.00 €
	Réalisé :	194 152.54 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 549.40 €
Fonctionnement :	45 105.64 €
Résultat global :	44 556.24 €

Vote à l'unanimité favorable.

COMPTE DE GESTION 2016

N°17-02

Monsieur le Président expose aux membres que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le compte de gestion 2016, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

N° 17-03

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	1 198.14 €
- Un excédent reporté de :	43 907.50 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	45 105.64 €
- Un déficit d'investissement de :	549.40 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	549.40 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT	45 105.64 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	549.40 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	44 556.24 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	549.40 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

N° 17-04

Le Budget Primitif 2017 est soumis à l'approbation du Comité Syndical et s'équilibre comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	176 565 €	1 630 €
RECETTES	176 565 €	1 630 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le Budget Primitif 2017.

FISCALISATION DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES

N° 17-05

Monsieur le Président précise que le Comité Syndical a la possibilité de délibérer pour fiscaliser ces contributions (courrier du 12 janvier 2017 de la Sous-Préfecture).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve les participations communales et décide de recourir à la fiscalisation des contributions communales suivant les conditions ci-dessous :

Commune de Sauqueville : inscription au budget primitif de la totalité soit 11 260 €.

Commune de Saint Aubin sur Scie : inscription au budget primitif 8 059 €, fiscalisation 55 000 €.

RENOUVELLEMENT CONTRAT AIDE

N°17-06

Monsieur le Président rappelle que le contrat aidé de Madame BRIDIERS Martine prend fin le 20 mars 2017.

Il propose le renouvellement de son contrat CUI pour une durée d'un an à compter du 21 mars 2017 dans les mêmes termes que le précédent (22 heures hebdomadaires annualisées sur la base de 994 heures effectives)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte cette proposition.

CONTRIBUTION AUX DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

N° 17-07

Monsieur le Président donne lecture du courrier de l'union de Seine-Maritime des délégués départementaux de l'éducation nationale sollicitant une contribution pour leurs fonctions.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'accorder la somme de 30 €.

ADMISSION EN NON VALEUR

N° 17-08

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier de la Trésorerie concernant l'effacement de la dette de cantine d'un montant de 113.78 € pour un élève.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS acceptent à l'unanimité cette admission en non valeur.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président:

- Informe le Comité Syndical du départ de Monsieur BUTEL, inspecteur d'Académie qui sera remplacé par Madame FIEFFE. Lors de leur rencontre en présence de Madame PIMONT ces derniers ont évoqué qu'à ce jour, les effectifs nécessiteraient une éventuelle fermeture de classe à la rentrée 2017. Cependant l'arrivée de 33 logements sur Saint-Aubin-sur-Scie doit laisser espérer la continuité du SIVOS avec le maintien de la classe à Sauqueville. Ce point de vue sera exposé à la directrice d'Académie lors d'un rendez-vous début mars.

- Précise que le PPMS a eu lieu le 13 octobre 2016

- Fait part de la dissolution du syndicat intercommunal du collège Cocteau d'Offranville à compter du 31 juillet 2017.

- Donne le montant des impayés qui s'élèvent à 8 254.60 €.

Madame PIMONT précise que des travaux vont avoir lieu en juin route de la mairie à Sauqueville, les transports scolaires seront concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.